

Image not found or type unknown



Demande de titre de sejour vie privée et familiale

Par **nksjb**, le **18/12/2010** à **06:12**

Bonjour,
Je suis étudiant étranger pacsé à une étrangère en situation régulière portant la carte Vie privée et familiale depuis 3 ans (on peut prouver ces 3 ans par les impôts, facture EDF, quittance de loyer et d'autres courriers à nos deux noms).
Je voulais savoir quelles pièces qu'il faut fournir et quel modèle de lettre je dois rédiger avec le texte de loi pour appuyer la motivation de ma demande au service de la préfecture.
Cordialement

Par **maniongui**, le **20/12/2010** à **10:57**

Il faut faire un courrier argumentant votre demande.
Vous pouvez même solliciter la carte de 10 ans car rien ne vous empêche de le faire dans la mesure où vous avez déjà un titre de séjour en cours.
Je peux rédiger le courrier pour vous.
Article L.313-11-7 céseda, article 314-10 Céseda.

Par **nksjb**, le **20/12/2010** à **14:06**

Bonjour, merci de votre réponse. Ma question est : est-ce payant ou gratuit le courrier que vous pouvez me faire ?
Et si vous avez quelles genres de questions quand pose car nous sommes convoqués nous deux en Mars 2011.
Cordialement

Par **maniongui**, le **20/12/2010 à 15:19**

Nous verrons en fonction des éléments de votre dossier.
En 2011, vous êtes convoqués pourquoi?

Par **sarah94**, le **20/12/2010 à 16:22**

bonjour nksjb, un ami a envoyé un courrier récemment au GISTI, ils lui ont répondu par un courrier argumenté sur quel article de loi il a droit à sa demande de titre de séjour et comment s'y prendre.
vous pouvez également les appeler à la permanence juridique toutes les après midi, j'ai aussi la LDH, les maisons de la justice et du droit de la ville de Paris ou on peut vous aider dans vos démarches et vous conseiller gratuitement

Par **nksjb**, le **20/12/2010 à 21:08**

j'ai RDV en Mars pour le changement de statut

Par **nksjb**, le **20/12/2010 à 21:09**

Pour Sarah94, vous pouvez me donner les coordonnées de ces associations pour me rendre et demander de renseignements.
Cordialement

Par **sarah940**, le **21/12/2010 à 20:00**

bonjour, pour le GISTI, tu peux les joindre au 01 43 14 60 66 (de 15h à 18h en semaine).
plus de détails sur cette page: <http://www.gisti.org/spip.php?article79>
la LDH: 01 56 55 50 10 (de 10h à 13h en semaine).
pour les maisons de justice et de droit, tout dépend de ton lieu de résidence

Par **nksjb**, le **21/12/2010 à 20:29**

Ok merci je vais les appeler pour avoir des nouvelles et comment ça se passe dans ma situation